

République Française
Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron
Conseil municipal
Séance du lundi 5 juin 2023
Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq juin deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Kevin DOFAL, Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Léna MONNIER.

Madame Sylviane GUILLOT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-05/06-06 Marchés publics/ Construction et maintenance d'une structure souterraine pour le THD /Avenant n°2 à l'accord-cadre

Par délibération du 5 septembre 2022 le Conseil municipal a attribué le marché de « construction et maintenance d'une structure souterraine » au groupement AXIANS Fibre Bretagne Pays de Loire/ SANTERNE Bretagne.

Ce marché est passé sous forme d'un accord-cadre tel que présenté ci-après :

Période	Maximum HT	
1	408 500,00 €	travaux
2	1 500,00 €	maintenance
Total	410 000,00 €	

Afin de tenir compte du montant des travaux après étude, le conseil municipal lors de sa séance du 6 février 2023 a approuvé l'avenant n°1 d'un montant de 41 722.72 € HT, faisant passer le montant maximum de l'accord-cadre pour les travaux à 450 222.72 € HT.

Au vu de la réalisation des travaux, il conviendrait de poursuivre l'enfouissement route de Cesson, dans la continuité du « Vissoir » vers « l'Eclosel »

Concernant les travaux, la fourchette basse, c'est-à-dire sans traversée de route, est estimée à 16 159.30 € HT (dont une phase étude à 2 827.16 € HT) et la fourchette haute, avec trois traversées de route est estimée à 20 962.25 € HT (comprenant une étude d'exécution à 3 039.20 € HT).

La Commission voirie s'est réunie le mercredi 31 mai afin d'étudier le projet et donner son avis. La commission MAPA s'est réunie préalablement à la séance du Conseil Municipal afin d'étudier le projet d'avenant n°2.

Vu l'avis de la commission voirie ;

Vu l'avis de la commission MAPA ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** la construction d'une structure souterraine sur le secteur de la route de Cesson
- ✓ **Accepte** l'avenant n°2 à l'accord-cadre dont le montant maximum serait porté à **471 184.97 €** HT en tenant compte de l'estimatif le plus élevé.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

